

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 MAI 2025**

Délibération n° 2025-03-29

Date de la convocation : 17 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**  
Nombre de conseillers présents : **14**  
Nombre de procurations : **5**  
**Votes** : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt-trois mai deux-mil-vingt-cinq à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations :**

ROCHETIN Pascale, procuration à SEUX Christian  
TEYSSIER Michel, procuration à THOUMY Denis  
CROZET Héléne, procuration à MANDON Geneviève  
LARGERON Olivier, procuration à FAURE Pascal  
EBOLI Laure, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250523-2025-03-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

**Absent excusé** : SANTIAGO François

**Secrétaire :**

BESSON Hélène

---

**OBJET : ADHESION AUX SERVICES DE SYSTEME D'INFORMATION  
GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE42® CADASTRE**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL-TE Loire - pour l'accès à la plateforme SIG WEB départementale, Géoloire42® Cadastre.

L'offre de base comprend :

- 1 Accès individualisé et sécurisé au portail [www.geoloire42.fr](http://www.geoloire42.fr)
- 2 Accès à l'application Géoloire42® Cadastre : exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données MAJIC)
- 3 Mise à jour annuelle des données cadastrales et fourniture des données cadastrales au format MAJIC (sur demande) assurée par le SIEL-TE
- 4 Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG
- 5 Consultation des réseaux électriques et gaz mis à jour chaque année
- 6 Accès aux données intercommunales et départementales, si disponibles sur le territoire
- 7 Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN et aux données en Open Data
- 8 Accès à l'Orthophotographie départementale issue du partenariat avec le CRAIG
- 9 Accès au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), s'il est disponible sur votre territoire
- 10 Formation à Géoloire42® Cadastre (sur demande)
- 11 Accès à l'application Géoloire42® THD42 : outil d'aide à la décision pour les raccordements au réseau Fibre Optique

Ce service propose également les options suivantes :

Options	Descriptif
<b>1 - Passerelle vers ADS</b>	Mise en place d'une passerelle vers un logiciel d'application du droit des sols (Cart@DS ou R'ADS/Next'ADS) (sur devis éditeur)
<b>2 - Portabilité</b>	Visualisation/Modification en mode déconnecté sur tablette et/ou smartphone
<b>3 - Grand public</b>	Interface Grand Public : diffusion de données ouvertes via Internet
<b>4 - Pack 4 thématiques</b>	Création de données propres à la collectivité par thématique : Réseau d'eau, Assainissement, Signalisation, Points de collecte, etc... Forfait qui inclut l'occupation du serveur et la mise à jour des données existantes dans l'application. Pour l'intégration de nouvelles données par le SIEL-TE, un devis sera proposé selon tarif à la journée.

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Municipal pour une durée de 6 années civiles. Au-delà de ces 6 ans, elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le montant de la contribution annuelle est lié au classement de la collectivité (A,B,C,D,E,F). Le montant de la cotisation sera révisé chaque année à partir de l'Indice Syntec, communiqué par la Fédération Syntec, pour mieux prendre en compte les évolutions du coût de la main d'œuvre intellectuelle, pour les prestations fournies.

L'adhésion aux options est possible à tout moment et jusqu'à échéance de l'adhésion principale, le montant de la contribution s'ajoutant à celui de l'offre de base.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'adhérer à Géoloire42® Cadastre, à compter de l'exercice de l'Année 2025 :

- à l'offre de base pour une durée de 6 ans de 291€
- à l'option 1, Passerelle vers ADS (selon devis éditeur)
- à l'option 4, Pack 4 thématiques 157 € ;

S'ENGAGE à verser les cotisations totales annuelles correspondantes, selon l'année en cours.  
Année 2025 : 448 € ;

S'ENGAGE à être en conformité RGPD ;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 23 mai 2025.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance  
Hélène BESSON